



TOUS ÉGAUX

WEMIND DONNE LES MÊMES DROITS AUX FREELANCES QU'AUX SALARIÉS

Cette start-up fédère une communauté de 1 000 indépendants avec l'objectif de faciliter leur accès aux soins, au logement mais aussi à la culture grâce à des achats mutualisés et des mécanismes de solidarité. **Côme Bastin, juin 2016** CONTRAT COLLABORATIVE

C'est après un parcours « tout tracé » – école de commerce, CDI chez AXA – que Hind Elidrissi décide, comme beaucoup, de changer de mode de vie et devient indépendante pour monter sa start-up. Et comme beaucoup, elle découvre que ce mode de travail ne comporte pas que des avantages et beaucoup de précarité. Exit la couverture complémentaire de santé, le comité d'entreprise, le salaire en cas de maladie...

S'appuyant sur son expérience dans le milieu de l'assurance, Hind décide alors avec Mikaël Uzan de consacrer son temps à simplifier la vie des freelances et des auto-entrepreneurs.

ASSURANCE COMMUNAUTAIRE

Les deux associés imaginent pour cela Wemind, une start-up qui fédère les indépendants pour les aider à accéder aux mêmes droits et avantages que les salariés « classiques ».

« Concrètement, nous négocions auprès des mutuelles et des compagnies d'assurance des tarifs préférentiels pour la communauté Wemind grâce à l'achat groupé », explique Hind. Objectif : 30 % d'économies par rapport aux coûteuses mutuelles auxquelles sont obligés d'adhé-

rer les freelances pour avoir des garanties correctes, « beaucoup y renonçant d'ailleurs faute de moyens ». La start-up a constitué un premier groupe de 1 000 indépendants au sein duquel s'exercera une solidarité de type mutualiste : chacun y bénéficiera d'une protection sociale et paiera en échange des cotisations (modulées en fonction de son âge). Cette mutualisation porte pour l'instant uniquement sur la santé.

APPART' ET COMITÉ D'ENTREPRISE

Si l'activité de Wemind est encore naissante, Hind et Mikaël projettent de faire peser leur communauté pour s'attaquer à d'autres problèmes que rencontrent les indépendants. « Je travaille au sein d'un incubateur de start-up où beaucoup galèrent pour louer un appartement », raconte Hind. En cause : les revenus fluctuants et la précarité du statut, qui effraient les propriétaires. Les deux associés travaillent donc à une garantie qui permettrait à la communauté de se porter caution solidaire lorsqu'un des membres a un problème pour payer son loyer. « Cette garantie serait attribuée à un membre sous condition de ressources », précise Hind. Toujours dans l'optique de donner aux freelances les mêmes droits qu'aux salariés, Hind et Mikaël aimeraient faire accéder leur commu-

nauté aux mêmes prestations que celles offertes par un comité d'entreprise. Comment ? « En organisant des achats groupés de produits technologiques ou de billets pour assister à des événements culturels, afin de les obtenir à prix réduit, par exemple. »

Lorsqu'on lui demande si elle ne pense pas se substituer au rôle de l'État, Hind a le sens de l'histoire. « La protection sociale a toujours d'abord été inventée par les citoyens. Au XIX^e siècle, il était courant de créer une mutuelle pour faire naître de la

“LA START-UP A CONSTITUÉ UN GROUPE DE 1 000 INDÉPENDANTS AU SEIN DUQUEL S'EXERCERA UNE SOLIDARITÉ MUTUALISTE.”

solidarité au sein d'une communauté. Et c'est en 1945 que l'État a officialisé des systèmes qui existaient déjà de façon privée. » De quoi, peut-être, inspirer le gouvernement, alors que les indépendants sont les grands absents de la loi travail. ●